



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Décision n° N 2026-16

DECISION N° N 2026-16 DU 22 MAI 2026 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Frédéric CABARET est nommé directeur de la collecte et de la production des produits sanguins labiles (PSL) de l'Etablissement français du sang à compter du 1^{er} juin 2026.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2026.

Fait le 22 mai 2026,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang